



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal

N°2025-044

**DEMANDE DE FOND DE SOUTIEN ET DE SOLDARITE
TERRITORIAL POUR LA CREATION D'UN ENROCHEMENT DE
PROTECTION DES BERGES DE LA ROMANCHE A LA GRAVE**

Séance du : 28 juillet 2025

Date de convocation : 22 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony

Pouvoir de : -

Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per,

Secrétaire de séance élu : PIQUEMAL Michel,

**OBJET : DEMANDE DE FOND DE SOUTIEN ET DE SOLDARITE TERRITORIAL POUR LA CREATION D'UN
ENROCHEMENT DE PROTECTION DES BERGES DE LA ROMANCHE A LA GRAVE**

Vu, l'Article L. 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu, la mise en place du Fond de Soutien et de Solidarité Territoriale mis en place par la Communauté de Communes du Briançonnais, cadre approuvé lors du Bureau du 14 avril 2021 et modifié par décisions du Bureau du 3 février 2022 du 18 janvier 2023 et du 26 juin 2025 ;

Considérant que :

Le territoire de la commune de La Grave a été sévèrement affecté par des intempéries lors de l'événement climatique survenu le 21 juin 2024, un événement exceptionnel dont les conséquences sont particulièrement lourdes pour notre commune et ses habitants.

Les dégâts observés touchent particulièrement les infrastructures publiques, avec des dommages significatifs aux :

- Rivière Romanche, qui a subi des crues violentes,
- Pont de la route Romaine, endommagé et rendant l'accès difficile,

- Chemin des Augures, entre les Fréaux et Clot Julien, dont l'état a été détérioré,
- Ponts de l'Abeous, qui présentent des signes de fragilité.

Ce phénomène climatique constitue le **deuxième événement classé "catastrophe naturelle"** que notre commune endure en moins d'un an, après l'épisode de novembre 2023.

Par arrêté du 22 avril 2025, le **gouvernement** a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour la commune de La Grave, en raison des **précipitations exceptionnelles** et des caractéristiques **hydrologiques** de la crue, présentant une période de retour supérieure à 10 ans.

La commune de La Grave sollicite donc, en vertu des compétences attribuées à la CCB par l'article L. 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, une aide financière pour la réparation et la sécurisation des infrastructures affectées, à savoir :

- La réparation des berges de la Romanche : création d'un enrochement pour protection d'une berge à La Grave

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un financement de solidarité intercommunale, en application des mécanismes d'entraide et de soutien financier prévus entre les communes membres, et plus particulièrement dans les situations exceptionnelles comme celles qui affectent La Grave.

Plan de financement :

Coût des travaux (création d'un enrochement pour protection des berges : fournitures et pose de blocs) = 33 740.00 € HT

Cout des travaux		33 740.00 € HT
FSST (CCB)	50%	16 870.00 €
Autofinancement communal	50%	16 870.00 €

Le Conseil Municipal DECIDE :

- De demander une aide sur le programme FSST à la communauté de commune du Briançonnais ;
- Donne mandat à Jean-Pierre PIC, Maire de la commune de La Grave, ou un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance

Michel PIQUEMAL



Délibération n°2025-044

FSST - Consolidation des berges de la Romanche à La Grave

Page 2 sur 2